



Direction générale
DP/VM

Procès verbal du conseil municipal du 30 juin 2017

Le 30 juin 2017 à 20 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 23 juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT : M. THEVENOT, 1^{ER} MAIRE-ADJOINT

PRESENTS : Mme LARDAUD, M. SURIE, Mmes KRAWAZYK, BITTERLI, MM. VERNA, BARNIER, ABOUT, DACHEZ, PELERIN, Mmes UMNUS, BESNARD, FRERET, FAYOL DA CUNHA, MM. PILLET, LE ROUX, NAUDET, MOROT-SIR, HOCINI, Mme BEROT, DELCOMBRE, DESRIVIERES.

PAR PROCURATION : M. STREHAIANO, MAIRE,
VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
à Mme LARDAUD,
M. VIGNAUX à M. THEVENOT,
Mme BONNEAU à Mme KRAWAZYK,
M. MARCUZZO à M. DACHEZ,
M. HUMEAU à M. ABOUT,
Mme BRASSET à Mme UMNUS,
Mme DULAS à M. SURIE,
Mme OZIEL à M. LE ROUX,
Mme RINCK à Mme BESNARD,
Mme GUILLOUX à Mme BITTERLI,
Mme BAAS à Mme BEROT,

SECRETAIRE : Mme Virginie BESNARD.

PRESENTS : 22
PROCURATIONS : 11
VOTANTS : 33

M. Thévenot fait l'appel, constate que le quorum est atteint, puis désigne le secrétaire de séance.

Point unique : ELECTIONS SENATORIALES 2017 –
DESIGNATION DES 9 DELEGUES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Thévenot fait l'appel puis procède à la désignation de la secrétaire de séance.

M. Thévenot rappelle les dispositions de la circulaire du 12 mai 2017 de M. le Ministre de l'Intérieur, concernant les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux.

M. Thévenot indique que, compte tenu du mandat de Conseiller Départemental de M. le Maire, M. le Maire votera, à ce titre, aux Elections Sénatoriales du 24 septembre. Il a, par conséquent, dû, préalablement à la séance de ce soir et à la demande de M. le Préfet, désigner un remplaçant pour voter, à sa place, au titre de son mandat de Maire, le 24 septembre ; il s'agit de M. Daniel LEBEGUE.

M. Thévenot procède, ensuite, à la constitution du Bureau Electoral, dont il est Président de droit et qui comporte, en outre, 4 assesseurs : les 2 membres les plus âgés et les 2 membres les plus jeunes, du Conseil Municipal, présents à l'ouverture de la séance.

Le Bureau Electoral est donc composé de :

- Président : M. Christian THEVENOT, 1^{er} Maire-Adjoint
- 1^{er} membre : M. Claude BARNIER
- 2^{eme} membre : M. Frank MOROT-SIR
- 3^{eme} membre : M. Nicolas NAUDET
- 4^{eme} membre : M. Jonathann LE ROUX.

M. Thévenot constate que 2 listes ont été déposées sur le Bureau Electoral à l'ouverture du scrutin :

- La liste « Soisy Avenir » comportant 9 noms,
- La liste « Soisy Pour Tous / Soisy Alternative et Solidaire » comportant 9 noms.

Le Bureau Electoral procède à la distribution des bulletins de vote avant l'élection au scrutin secret.

A l'issue du vote, le Bureau Electoral procède au dépouillement de la manière suivante :

- Effectif légal du Conseil Municipal :	33
- Nombre des conseillers municipaux en exercice :	33
- Nombre des conseillers présents à l'ouverture du scrutin :	22
- Nombre de procurations :	11
- Nombre d'absentions :	0
- Nombre de votants :	33
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
- Nombre de bulletins blancs :	0
- Nombre de bulletins nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	33
- Nombre de suffrages exprimés par listes :	
Liste « Soisy Avenir ».....	27 suffrages
Liste « Soisy Pour Tous / Soisy Alternative et Solidaire »	6 suffrages

Détermination du quotient électoral :

$$Q = \frac{\text{nombre de suffrages exprimés}}{\text{nombre de suppléants à élire}} = \frac{33}{9} = 3,66$$

1) Répartition à la représentation proportionnelle pour chaque liste :

nombre de suffrages obtenus par liste
quotient électoral

Liste « Soisy Avenir » : 27 suffrages

Liste « Soisy Pour Tous / Soisy Alternative et Solidaire » : 6 suffrages

$\frac{27}{3,66} = 7,37$ soit 7 sièges

$\frac{6}{3,66} = 1,63$ soit 1 siège

2) Répartition à la plus forte moyenne :

nombre de suffrages exprimés par liste
nombre de sièges obtenus + 1 fictif

Liste « Soisy Avenir » : $\frac{27 \text{ suffrages exprimés}}{8 (7 \text{ sièges} + 1)} = 3,37$

Liste « Soisy Pour Tous / Soisy Alternative et Solidaire » : $\frac{6 \text{ suffrages exprimés}}{2 (1 \text{ siège} + 1)} = 3$

Le bureau électoral constate les résultats globaux suivants :

Liste « Soisy Avenir » : 8 sièges de suppléants attribués

Liste « Soisy Pour Tous / Soisy Alternative et Solidaire » : 1 siège de suppléant attribué

Total : 9 sièges de suppléants

Les candidats élus sont proclamés comme suit :

- M. Patrick LARDAUD - Liste « Soisy Avenir »
- Mme pascale COGNE - Liste « Soisy Avenir »
- M. Alain UMNUS - Liste « Soisy Avenir »
- Mme Stéphanie EGROT - Liste « Soisy Avenir »
- M. Eric BONNEAU - Liste « Soisy Avenir »
- Mme Françoise ABOUT - Liste « Soisy Avenir »
- M. Jean-Philippe DELUCHEY - Liste « Soisy Avenir »
- Mme Francine DOUTE - Liste « Soisy Avenir »
- M. Jean-Claude GAUVIN - Liste « Soisy Pour Tous / Soisy Alternative et Solidaire »

M. Thévenot constate la clôture du scrutin à 20 heures 30 et lève la séance.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 7 août 2017.

La secrétaire de séance,

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil Départemental,

Virginie BESNARD

Luc STREHAIANO

